



# COHPHRA

Connaissance de l'Offre d'Hébergement et des Personnes Hébergées en Rhône-Alpes

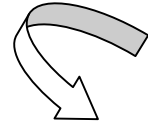
## **RAPPORT URGENCE**

### **DONNEES COHPHRA**

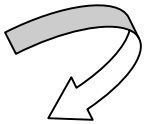
### **01/01/2007 – 31/12/2007**



**RAPPORT URGENCE**  
**DONNEES COHPHRA – 01/01/2007-31/12/2007**



**3818**  
**DEMANDES ENREGISTREES**  
Soit 2094 demandeurs différents



**2 320**  
**PAR LE 115**  
Soit 1 409 demandeurs différents

**1 498**  
**PAR LES STRUCTURES**  
Soit 685 demandeurs différents

**NOMBRE D'ENREGISTREMENTS (fiches) PAR STRUCTURE**

STRUCTURE	NOMBRE D'ENREGISTREMENTS	%	NOMBRE TOTAL DE PLACES FINANCEES POUR LA STRUCTURE
<b>115</b>	<b>2320</b>	<b>61</b>	<b>-</b>
ACARS	209	5	12
ARALIS	577	15	60
ASILE DE NUIT	84	2	23
CCAS DE MONTBRISON	54	1	2
CALL PACT	58	2	45
NOTRE ABRI	510	13	19
VERS L'AVENIR dont Résidence de l'Oudan	6	0	22
<i>SOUS TOTAL STRUCTURES</i>	<i>1498</i>	<i>39</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>3818</b>	<b>100</b>	<b>183</b>

90 PENDANT  
LE PERIODE  
HIVERNALE

## I / LES DEMANDES

Sur l'année 2007, les 8 structures d'urgence intégrées dans le projet COHPHRA ont **saisies 3 818 demandes correspondant à 2 094 demandeurs différents.**

61 % des orientations passent par le 115. Ce pourcentage s'explique par le fait que certaines structures admettent en direct sans passer par le 115. On peut également expliquer ce pourcentage par des difficultés observées sur 2007 dans l'utilisation du programme COHPHRA; certaines structures ressaisissaient les fiches 115 au lieu de la récupérer pour poursuivre le dossier.

**Le 115 oriente sur 196 places :** Les 183 places faisant partie du projet COHPHRA ainsi que 4 places Emmaüs et 4 places au Foyer Clairmatin, un certain nombre de locaux municipaux, structures non intégrées dans le projet COHPHRA à ce jour.

433 demandes faites au 115 ont fait l'objet d'une orientation sur une structure.

Le flux de demandes est orienté préférentiellement vers ARALIS qui est la structure offrant le plus grand nombre de places d'urgence. Sur Roanne NOTRE ABRI est la structure qui draine le plus de public pour les mêmes raisons.

Concernant le CALL PACT, la procédure d'admission indirecte (rencontre avec un travailleur social, respect des horaires de bureau, ...) ne permet pas autant d'orientations que le nombre de places autoriserait.

Lors de la période hivernale on observe une hausse de 23 % du nombre des demandes d'hébergement.

Globalement sur l'ensemble de l'année 2007, le département de la Loire traite en moyenne 318 demandes par mois pour un volume de 196 places d'urgence. Ce volume doit être pondéré étant donné que sur la période hivernale 2006 – 2007 les usagers ont pu compter sur 90 places supplémentaires.

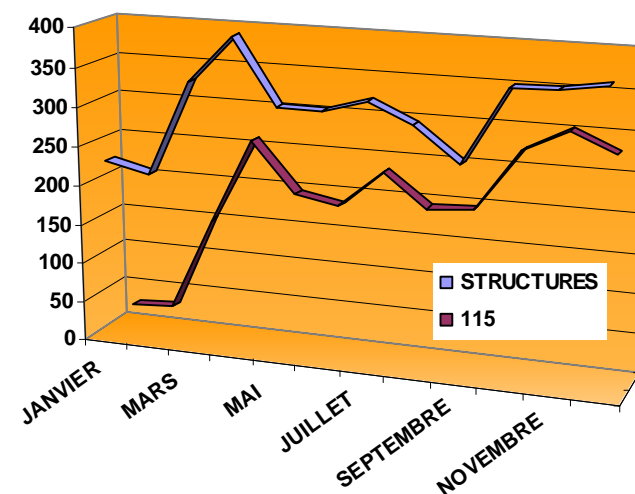
### NOMBRE DE DEMANDES MENSUELLES

	CHIFFRES	%
JANVIER	232	6
FÉVRIER	219	6
MARS	339	9
AVRIL	398	10
MAI	317	8
JUIN	315	8
JUILLET	331	9
AOÛT	308	8
SEPTEMBRE	266	7
OCTOBRE	361	9
NOVEMBRE	362	9
DÉCEMBRE	370	10
TOTAL	3818	100

21

79

### NOMBRE DE DEMANDES MENSUELLES



## II / LES DEMANDEURS

54 % des demandeurs sont âgés de 25 à 44 ans. Etant donné cette disparité il est difficile de définir un profil des demandeurs.

Ce sont des isolés pour 82 %. Ils sont orientés à 45 % par le 115.

MOTIF DE LA RECHERCHE D'HEBERGEMENT		
	CHIFFRES	%
AUTRE	438	21
DEMARCHE FAMILIALE	12	1
LOGEMENT INADAPTE	17	1
EXPULSION	88	4
RUPTURE CONJUGALE	96	5
RUPTURE FAMILIALE	184	9
CRISE FAMILIALE	33	2
SORTIE D'INSTITUTION	46	2
SORTIE DE PRISON	20	1
SORTIE D'INSTITUTION PSYCHIATRIQUE	24	1
SORTIE D'HEBERGEMENT	134	6
SORTIR DE LA RUE	297	14
TRAVAIL / FORMATION	40	2
VIOLENCES CONJUGALES	71	3
NON RENSEIGNE	594	28
<b>TOTAL</b>	<b>2094</b>	<b>100</b>

Le motif de recours à l'hébergement est inconnu dans près de 50 % des cas.

Pour le nombre restant, sortir de la rue réunit le plus grand nombre de suffrages (14 %).

10 % de ces situations peuvent être considérées comme prévisibles. On classe dans cette catégorie les personnes sortant d'incarcération, d'institution psychiatrique, de structure d'hébergement. Les sorties de ce type de structure devraient être organisées. On sait toutefois qu'aucune structure n'offre de

AGE DES DEMANDEURS		
	CHIFFRES	%
18-24 ANS	441	21
25-34 ANS	620	30
35-44 ANS	508	24
45-54 ANS	324	15
55-64 ANS	117	6
65 ET PLUS	84	4
<b>TOTAL</b>	<b>2094</b>	<b>100</b>

COMPOSITION FAMILIALE DES DEMANDEURS		
	CHIFFRES	%
COUPLES AVEC ENFANTS	112	5
COUPLES SANS ENFANTS	72	3
FAMILLES MONO PARENTALES	194	9
ISOLE (e) (s)	1716	82
<b>TOTAL</b>	<b>2094</b>	<b>100</b>

MODE D'ORIENTATION		
	CHIFFRES	%
AUTRE	77	4
DEMANDEUR	230	11
DISPOSITIF SPECIFIQUE D'ACCOMPAGNEMENT	12	1
MAIRIE / CCAS	18	1
MISSION LOCALE	6	0
115	940	45
SERVICE SOCIAL DE SECTEUR	27	1
SERVICE SOCIAL SPECIALISE	21	1
NON RENSEIGNE	763	36
<b>TOTAL</b>	<b>2094</b>	<b>100</b>

solution adéquate au public en souffrance psychique tout au moins dans l'urgence. Une fois encore la frontière entre le médical et le social semble difficile à franchir. Sur la Loire, Seule RENAITRE propose un accueil préparé (lien avec le SPIP) du public sortant d'incarcération. Enfin le principe de non rupture d'hébergement, lorsqu'il est strictement appliqué, conduit à la sclérose du dispositif d'hébergement d'urgence. De plus, le PARSA a certes permis un accueil de meilleure qualité à un certain public en créant les places de stabilisation mais il l'a surtout fait au détriment des places d'urgence (transformation). Aujourd'hui on souffre du manque de places d'urgence dans la Loire.

L'impact des demandeurs au motif du travail / emploi / formation est moindre par rapport à l'année 2006. La méthode de saisie davantage en adéquation avec le public étudié explique la plus grande cohérence des données. Le département ne semble pas marqué au niveau de l'urgence par le phénomène des travailleurs pauvres.

38 % des demandeurs sont sans domicile lors de la demande d'hébergement. On sait difficilement quelle est la situation des personnes lors de la sortie. L'hébergement d'urgence ne permettant pas toujours de créer un lien suffisant.

On observe que 51 % des demandeurs d'hébergement d'urgence sont sans ressources. IL est difficile de connaître la nature des ressources des 49 % restants (non demandé par les structures).

L'urgence reçoit 6 % de demandes en provenance d'un public en demande d'asile. On sait par ailleurs que ce public arrive par vagues et qu'il est davantage demandeur lors de la période hivernale (phénomène de décohabitation) où lors des période pendant lesquelles l'hébergement est accessible aux nouveaux arrivants. 56 % des demandeurs d'asile à la recherche d'un hébergement possèdent une carte de 10 ans.

	CHIFFRES	%
CARTE DE 1 AN	32	23
CARTE DE 10 ANS	80	56
3 A 12 MOIS	13	9
MOINS DE 3 MOIS	17	12

SITUATION RESIDENTIELLEE				
	LORS DELA DEMANDE		LORS DELA SORTIE	
	CHIFFRES	%	CHIFFRES	%
AUTRE	101	5	169	8
HEBERGE PAR LA FAMILLE	250	12	68	3
HEBERGE PAR LES AMIS	158	8	51	2
SORT D'INSTITUTION	33	2	26	1
LOCATAIRE D'UN LOGEMENT PRIVE	141	7	105	5
LOCATAIRE D'UN LOGEMENT PUBLIC	79	4	31	1
LOGEMENT DE FORTUNE	10	0	6	0
NE SAIT PAS	128	6	362	17
PROPRIETAIRE	7	0	2	0
SANS DOMICILE	800	38	168	8
STRUCTURE D'HEBERGEMENT	250	12	255	12
NON RENSEIGNE	137	7	851	41
<b>TOTAL</b>	<b>2094</b>	<b>100</b>	<b>2094</b>	<b>100</b>

Globalement on peut considérer que 2 catégories de populations aux profils très différents apparaissent :

- Les personnes qui sont en train de perdre un logement autonome et
- Les personnes qui « tournent » dans des situations précaires.

TOTAL	142	100
-------	-----	-----

SUIVI SOCIAL LORS DE L'ADMISSION		
	CHIFFRES	%
MAIRIE / CCAS	28	1,4
AUTRE	195	9.3
SANS SUIVI	792	38
SUIVI SECTEUR	169	8
SERVICE SOCIAL SPECIALISE	192	9
NON RENSEIGNE	718	34.2
TOTAL	2094	100

38 % des demandeurs d'hébergement d'urgence ne bénéficient d'aucun suivi social lors de leur hébergement (ou déclarent ne bénéficier d'aucun suivi).

COUVERTURE SOCIALE		
	CHIFFRES	%
AME	10	0.5
AUCUNE COUVERTURE SOCIALE	378	18
AUTRE	86	4.8
CMU	566	27
SECURITE SOCIALE	398	19
NON RENSEIGNE	656	31.6
TOTAL	2094	100

MUTUELLE		
	CHIFFRES	%
OUI	322	15.3
NON	423	20.2
NE SAIT PAS	697	33.50
NON RENSEIGNE	652	31
TOTAL	2094	100

DEMANDE DE LOGEMENT		
	CHIFFRES	%
OUI	122	5.8
NON	619	29
NE SAIT PAS	685	33.2
NON RENSEIGNE	668	32
TOTAL	2094	100

EXPERIENCE EN LOGEMENT AUTONOME		
	CHIFFRES	%
OUI	577	28
NON	290	14
NE SAIT PAS	550	26
NON RENSEIGNE	677	32
TOTAL	2094	100

Globalement, la population des chefs de foyers est composée à 74 % d'hommes et à 26 % de femmes. 27 % des demandeurs ont moins de 30 ans. Ils ont souvent de lourdes problématiques alcooliques ou psy ce que le COHPHRA ne permet pas de mettre en évidence. C'est le terrain qui nous enseigne cela. Cette population en demande d'hébergement d'urgence est le plus souvent sans ressources, sans suivi social, bénéficiaire de la CMU pour 27 % des données renseignées et sans mutuelle (20 % des données renseignées). Ce sont des personnes en rupture de logement (66 % des données renseignées montre qu'une expérience en logement autonome existe. Il est bien difficile également d'établir l'origine géographique des demandeurs ainsi que leur destination lors de la sortie d'hébergement. Le public de l'urgence est très insaisissable (les structures posent peu la question de l'origine géographique et les départs sont peu préparés). Il semblerait que ce public soit toutefois très mobile, 60 % des foyers pour lesquels l'information est connue sont présents dans le département depuis moins d'un an.

### III / LA REPONSE APPOREE

SUITE DONNEE A LA DEMANDE	ACARS	ARALIS	ASILE DE NUIT	CALL PACT	CCAS DE MONTBRISON	NOTRE ABRI	VERS L'AVENIR	TOTAL	%
Admission	99	447	72	46	51	398	6	1119	75
Différée / Attente	11			1		3		15	1
Orientation vers une structure	2	11	12	2		2		29	2
Refus	57	85		5		37		184	12
Refus par la personne de la solution proposée	5	4		1	2			12	1
Sans suite du demandeur	35	30		3	1	70		139	9
<b>TOTAL</b>	<b>209</b>	<b>577</b>	<b>84</b>	<b>58</b>	<b>54</b>	<b>510</b>	<b>6</b>	<b>1498</b>	<b>100</b>

3 % des demandes sont « en instance » soit qu'elles soient différées par les structures (essentiellement le 115) soit qu'elles soient orientées ou réorientées vers les structures autres que celle où la demande a été déposée. Ces cas concernent essentiellement le 115.

On note que dans 10 % des cas, le demandeur ne donne pas suite à sa demande ou refuse l'hébergement proposé.

12 % de refus ont été constatés sur l'année 2007. Le manque de place motive 37 % des refus invoqués par les structures. La seconde raison de refus invoqué est le manque de correspondance de la demande avec le profil de la structure 43 %. On retrouve ici le public en souffrance psy, les jeunes sans ressources. Si le manque de place est réel, il n'explique pas l'intégralité des difficultés à être hébergées pour une certaine population à laquelle les structures ne sont pas adaptées.

RAISONS DU REFUS		
	CHIFFRES	%
EQUILIBRE DE LA STRUCTURE	16	9
NE RELEVE PAS DE LA STRUCTURE	79	43
PAS DE PLACE	68	37
SOLVABILITE INSUFFISANTE	12	7
NON RENSEIGNE	9	5
<b>TOTAL</b>	<b>184</b>	<b>100</b>

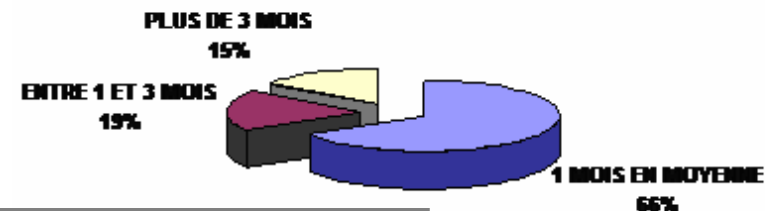
Parmi le flux de demandes, 75 % ont fait l'objet d'une admission effective durant la période étudiée. Ces admissions se sont faites sans aucun délai dans 88 % des cas.

On observe 59 % des demandeurs n'ont posés qu'une seule demande au cours de l'année 2007. Ce pourcentage pourrait sembler étonnant étant donné qu'on retrouve dans le dispositif d'urgence la population la plus déstabilisée. Ce serait sans compter sur le principe de non rupture d'hébergement mis en pratique en 2007 qui permet aux usagers de ne plus avoir à subir de rupture d'hébergement (hormis lors de problèmes de comportement). Le problème de multi demandes rencontré en 2006 s'amointrit. On observe que 54 % des usagers n'ont fait qu'un seul séjour en urgence sur l'année 2007, 8 % ont fait 2 séjours.

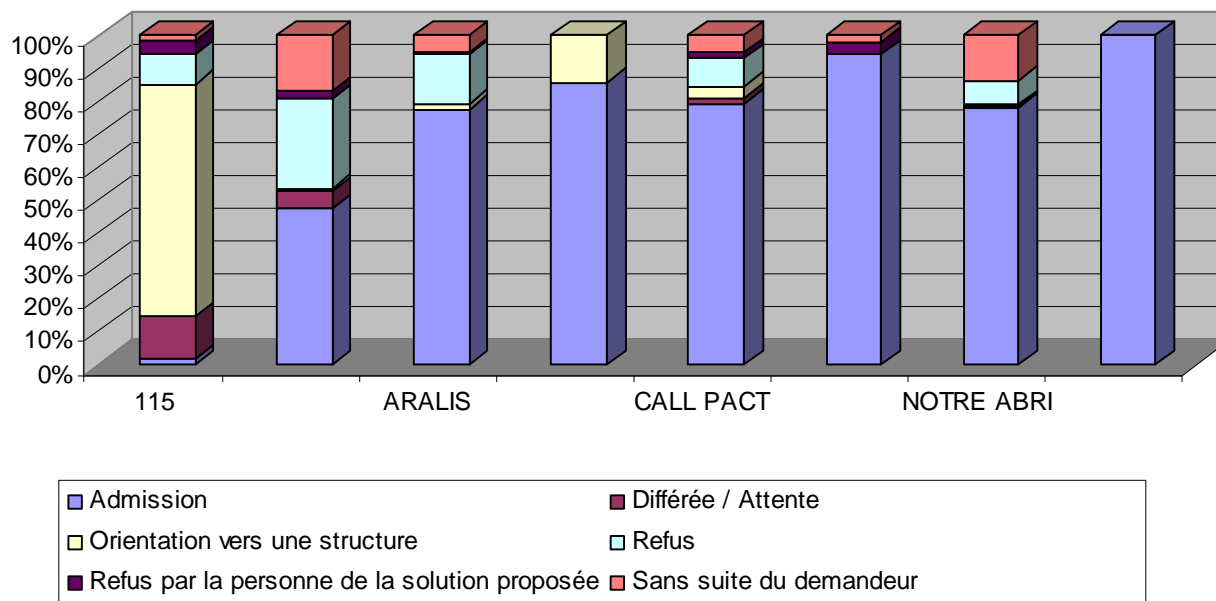
A la fin de la période observée, 52 % des séjours sont terminés (on a une date d'admission et une date de sortie). Ces séjours ont duré en moyenne 1 mois

66 % des séjours terminés sur la période ont duré en moyenne 1 mois. Cette durée de séjour est très étonnante étant donné le principe de non rupture d'hébergement. Dans la pratique on constate que les structures ne gardent pas les personnes dans la même structure. Si l'admission se fait immédiatement dans près de 88 % des cas, les personnes sont déplacées régulièrement.

### LA DUREE DES SEJOURS URGENCE EN 2007



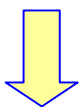
### LES REPONSES APORTEES PAR STRUCTURE



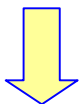
Concernant la sortie, le motif n'est pas renseigné dans près de 44 % des cas. Pour le reste des données connues, La sortie s'est faite à 34 % de façon positive à priori puisque les structures ont sélectionné l'item « solution trouvée ». Nous n'avons pas de précisions quant à cette solution.

# POUR RESUMER

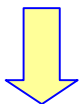
1498 DEMANDES



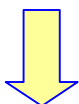
1119 ADMISSIONS donc séjours



POUR 196 PLACES



LA DUREE MOYENNE DES SEJOURS EST DE 1 MOIS  
(pour 50 % des séjours qui sont terminés à la fin de la période).



CEUX QUI SONT ENCORE DANS LES STRUCTURES  
D'HEBERGEMENT AU 31/12/2007 SONT DEPUIS PLUS DE  
6 MOIS POUR 23 % D'ENTRE EUX.

On a bien 2 populations distinctes :

- Les personnes qui sont en train de perdre un logement autonome et
- Les personnes qui « tournent » dans des situations précaires.

## QUI ADMET QUI ?

	COUPLE AVEC ENFANT S	COUPLES SANS ENFANTS	FAMILLES MONO PARENTALES	ISOLE S	TOTAL
ACARS	3	2	26	58	89
ARALIS	24	16	28	481	549
AFP	2				2
ASILE DE NUIT	2	12		199	213
CALL PACT	11	6	12	21	50
HOTEL 115	9		33	138	180
NOTRE ABRI	2		4	340	346
CCAS DE MONTBRISON		4	2	36	42
SOS VIOLENCES CONJUGALES			2		2
VERS L'AVENIR			3	6	9
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>110</b>	<b>1279</b>	<b>1482</b>